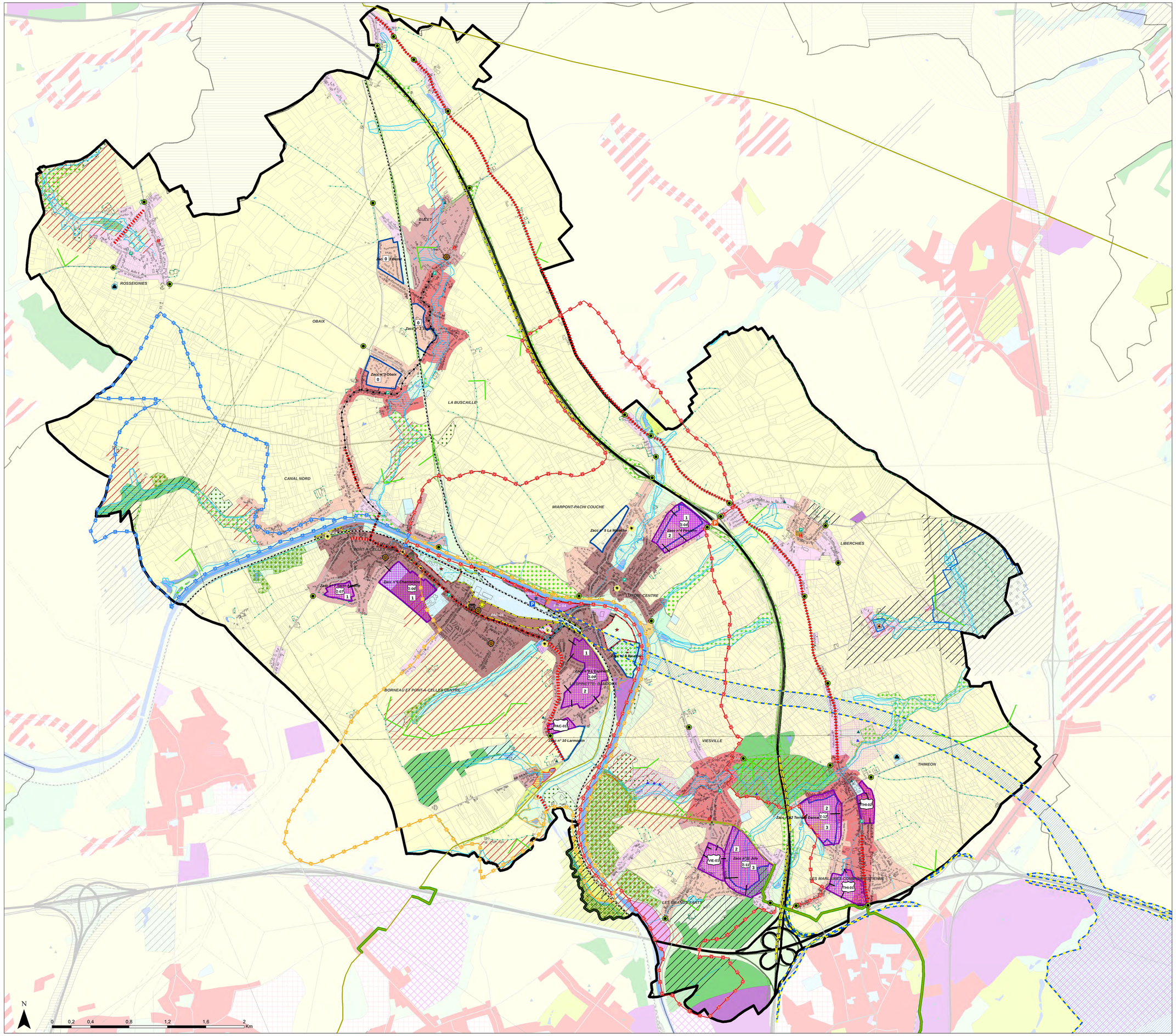

Légende

- Site potentiel pour créer un quartier pilote à empreinte écologique réduite
- SAR à développer
- Extension du cimetière à prévoir
- Effets de portes à créer
- Espace public à aménager
- Augmentation du stationnement en gare de Luttre
- Pont à créer à terme
- Réorganisation du stationnement dans les villages
- Création d'un parking de couvurage
- Valorisation du site du Castellum
- Création d'un atelier rural
- Création d'écoles de devoirs et de jeux
- Dynamisation du musée
- Création d'une salle culturelle polyvalente
- Valorisation du site du Prieuré
- Liaison TEC à renforcer Buzet/Obaix-PAC-Luttre
- RAVeL potentiel
- RAVeL potentiel sur voirie
- Itinéraires de loisirs A
- Itinéraires de loisirs B
- Itinéraires de loisirs C
- Réaménagement des voiries accidentogènes
- Réflexions d'ensemble pour assurer l'urbanisation cohérente (à réaliser)
- ZACC proposée pour compensation planologique pour le site PAC-02
- Accès à réserver
- Haies à créer
- Site archéologique à valoriser
- Réserve naturelle proposée

ZONES URBANISABLES

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

- Centres de Pont-à-Celles et de Luttre ; Zone d'habitat à densité forte + : 30-50 log/ha
- Centres des pôles secondaires ; Zone d'habitat à densité forte : 20-40 log/ha
- Zone d'habitat à densité moyenne + : 20-30 log/ha
- Zone d'habitat à densité moyenne : 10-25 log/ha
- Zone d'habitat à faible densité : 5-15 log/ha
- Périmètre de ZACC et priorité de mise en oeuvre

AUTRES ZONES URBANISABLES

- Services publics et équipements communautaires
- Loisirs
- Activité économique mixte
- Activité économique industrielle

ZONES NON URBANISABLES

- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Naturelle
- Parc
- Eau

REVISIONS DU PLAN DE SECTEUR (REGION WALLONNE)

TYPE D'OPERATION

- Ajout d'une nouvelle zone

MODIFICATIONS DU PLAN DE SECTEUR PROPOSEES PAR LE SSC ET PRECISIONS DE LA "ZONE BLANCHE"

- PERIMETRE en zone "blanche" au Plan de Secteur- affectation precisé par le SSC
- PERIMETRE proposé a faire l'objet d'une modification du Plan de Secteur

Future affectation proposée

- Future affectation proposée par le SSC: Habitat
- Equipement

SURIMPRESSIONS DU PLAN DE SECTEUR

- Périmètre d'intérêt paysager
- Périmètre de réservation
- Périmètre d'intérêt culturel historique ou esthétique

SURIMPRESSIONS DU SCHEMA DE STRUCTURE

- PERIMETRE de liaisons écologiques
- PERIMETRE d'intérêt biologique et/ou écologique
- PERIMETRE d'intérêt paysager (concernés par une mesure - à inscrire au Plan de Secteur)
- Lignes et points de vue remarquables
- PERIMETRE d'intérêt culturel, historique ou esthétique (concernés par une mesure - à inscrire au Plan de Secteur)

Aléas d'inondation (AG 27 juin 2007)

- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque faible
- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque moyen
- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque élevé

Captages et périmètres de protection

- Captages pour lesquels il existe une zone de prévention arrêtée
- Captages pour lesquels il existe une zone de prévention forfaitaire
- Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention
- PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGES : Zones de prévention rapprochées (forfaitaire et arrêtée)
- PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGES : Zones de prévention éloignées (forfaitaire et arrêtée)

FOND DE PLAN

- Bâtiments 1.01.2010
- Parcelles 1.01.2010
- Limites communales de Pont-à-Celles
- Reconversion en zone forestiere
- Reconversion en zone d'espaces verts
- Reconversion en zone naturelle
- Reconversion en zone de parc
- Reconversion en zone d'eau
- Réseau hydrographique

Réseau routier

- Autoroute
- Réseau régional principal
- Réseau régional secondaire et provincial
- Réseau local principal

Infrastructures (cf. Plan de Secteur)

- Canalisation existante
- Canalisation en projet
- Ligne HT existante
- Ligne HT en projet
- Voies ferrées

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE PONT-A-CELLES
PLACE COMMUNALE 22
6230 PONT-A-CELLES

AUTEUR DE PROJET

agora
AUTEURS DE PROJET
Aménagement du territoire - Urbanisme - Paysage
Environnement - Développement durable

Directeur de projet: SERGE PEETERS

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PHASE II : OPTIONS ET MESURES D'AMENAGEMENT

CARTE 18
SYNTHESE DU SSC

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 17/02/2014
par ordonnance

Le Directeur Général — Pour le Bourgmestre absent, Par délégation, Le Cinquième Echevin
G. CUSTERS — **F. DE BLAERE.**

Le Collège communal certifie que le projet a été déposé à l'examen du public du 03/03/2014 au 17/04/2014
par le Collège

Le Directeur Général — Pour le Bourgmestre absent, Par délégation, Le Cinquième Echevin
G. CUSTERS — **F. DE BLAERE.**

Modifié, vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 15/02/2016
par ordonnance

Le Directeur Général — Pour le Bourgmestre absent, Par délégation, Le Cinquième Echevin
G. CUSTERS — **F. DE BLAERE.**

Modifié suite aux remarques de la DGO4 - courrier du 31/03/2016
par ordonnance

Le Directeur Général — Pour le Bourgmestre absent, Par délégation, Le Cinquième Echevin
G. CUSTERS — **F. DE BLAERE.**

ECHELLE	DATE:	DOSSIER/FICHIER:
1/10.000	JUIN 2016	2563